

Yvan PETIT, Bourgmestre-Président.

Didier ROUARD, Fabienne ROBA, Jean HYAT, Echevins.

Michel JÉRÔME, Eugène BRASSEUR, Marie-Claude ABSIL, Pierre LEDENT, Hervé RONDIAT, Christophe LONNOY, Christian MATAGNE, Nathalie JAMIN, Christian LAMBERT, Christian ALEXANDRE, Delphine DEPIERREUX, Conseillers communaux.

Geneviève GODFRIN, Présidente du CPAS, siège avec voix consultative.

Jacques LEBRUN, Secrétaire communal ff

Tous présents

LE CONSEIL COMMUNAL,

En séance publique,

1. MAISON DE VILLAGE DE FINNEVAUX – AVANT-PROJET

Entend l'exposé de l'architecte CAMBERLIN, auteur de projet de la maison de village de Finnevaux

2. PROCES-VERBAL

Par 11 voix pour et 4 voix contre, approuve le PV de la séance du 13 février 2008

3. FABRIQUES D'ÉGLISE

Emet un avis favorable au budget 2008 des Fabriques d'église de :

Fabriques	Celles	Gendron
Recettes	12.891,90	13.768,59
Dépenses	12.891,90	13.768,59
Intervention communale	11.562,68	9.642,45

4. par 13 voix pour et 2 voix contre :

AGENTS CONTRACTUELS – DELEGATION AU COLLEGE COMMUNAL

Donne délégation au Collège communal pour procéder à l'engagement d'agents contractuels à dater de ce 05.03.2008, jusqu'au 31.12.2012, sauf décision contraire du Conseil communal.

5. à l'unanimité :

5.1. RALLYE DES ARDENNES 2008

Reçoit en communication de M. le Bourgmestre une information sur le passage du rallye automobile des Ardennes sur le territoire communal le dimanche 23 mars 2008.

5.2. CHEMIN DE LA REINE (HOUYET-HARROY) – CONVENTION AVEC LA DONATION ROYALE

Approuve la convention par laquelle la Donation Royale, établissement public autonome dont le siège est établi à Bruxelles, rue de Bréderode, 14, représentée par MM. Dominique ARNOULD, Régisseur, et Bernard VAN DYCK, comptable, agissant en vertu de la dépêche n°302 du 03.01.08, concède à la commune de Houyet, un bail d'une durée de 25 ans, assorti d'un droit de superficie sur le chemin de la Reine menant du pont sur la Lesse à la ferme d'Harroy, moyennant une redevance annuelle de 200 €.

5.3. ASBL « SPORT ET SANTÉ » - CONVENTION

Approuve une convention de partenariat avec l'asbl « Sport et Santé », rue Vandelindere, 177 à 1180 Bruxelles, dans le cadre d'un programme d'activités destinées à promouvoir la pratique sportive du jogging auprès des habitants de la commune, pour l'année 2008.

5.4. LOGEMENTS DE L'EX-GENDARMERIE A HOUYET – CHAUFFAGE

Approuve le cahier spécial des charges régissant l'achat des fournitures nécessaires à l'installation du chauffage central au mazout dans les 3 logements de l'ex-gendarmerie à Houyet, situés rue Grande, n°s 69, 75 et 77, pour une dépense estimée à 10.000 € TVAC (marché par procédure négociée sans publicité)

5.5. PLACE DE L'ÉGLISE A CELLES – ECLAIRAGE

Approuve au montant total de 10.715,24 € TVAC, le décompte final des travaux de mise en lumière de ma place de l'église de Celles.

5.6. SENTIER VICINAL A MESNIL-ÉGLISE

Décide de proposer au Collège Provincial de Namur la modification par élargissement d'un tronçon du sentier vicinal n°31 à Mesnil-Eglise, conformément au plan dressé & par la SPRL GEOFAMENNE, et d'acquérir ensuite gratuitement les emprises résultant de l'élargissement.

5.7. SALLE L'AURORE A MESNIL-ST-BLAISE – ACQUISITION A TITRE GRATUIT

Décide d'acquérir à titre gratuit, les biens ci-après : HOUYET – 5^{ème} Division (Mesnil-St-Blaise) :

- Une salle des fêtes, cad. Section D, n°981^e de 3a8ca
- Un pré, cad. Section D, n°981f de 9a72ca

appartenant à l'asbl « Société d'Harmonie l'Aurore », cette cession a lieu pour cause d'utilité publique et plus spécialement pour le maintien d'un lieu de rencontre pour la population locale ; elle est également soumise aux clauses du projet d'acte ainsi qu'aux autres conditions énoncées dans la convention du 13 décembre 2007.

5.8. DEVELOPPEMENT RURAL A HOUYET

Approuve le cahier spécial des charges pour la fourniture de 12 luminaires pour la place de la station et le triangle boisé du Maupas à Houyet, pour une dépense estimée à 25.000 € TVAC (marché par procédure négociée sans publicité)

5.9. VENTE D'UNE PARCELLE A HOUYET

Décide de vendre de gré à gré à la SPGE, pour les besoins de la construction d'une station d'épuration des eaux usées, moyennant le prix de 9.060,00 €, toutes indemnités comprises :

- Une emprise en pleine propriété de 6a60ca, dans une plaine de jeux sise au lieu-dit « au village », cadastrée ou l'ayant été section B, n°36b, pour une contenance de 75a37ca ;
 - Une emprise en sous-sol de 46 ca dans une terre vaine et vague sise au lieu-dit « Clos de la Ferme », cadastrée section C n°25c3, pour une contenance de 28a20ca
- Et de dispenser le Conservateur des Hypothèques de prendre l'inscription d'office prévue par l'article 35 de la loi hypothécaire du 16 décembre 1851.

5.10. ASBL CONTRAT DE RIVIERE SUR LA LESSE (point supplémentaire)

M. Yvan PETIT, Bourgmestre, se retire de la salle aux délibérations conformément à l'article L1122.19 du CDLD.

Désigne, pour représenter la commune au sein du comité de rivière pour la Lesse (asbl contrat de rivière) :

- En qualité de membre effectif : M. Hugues PETIT, Ingénieur en Chef de district des Voies Hydrauliques, rue de l'église 25 à 5560 Houyet
- En qualité de membre suppléant : Mme Fabienne ROBA, Echevin, rue du Batis 18 à 5564 Houyet

A huis clos, procède à la ratification de diverses désignations temporaires dans l'enseignement et proroge pour une nouvelle période de 6 mois à dater du 1^{er} mars 2008 un ouvrier communal qualifié suppléant.